

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12.03.2025  
COMPTE-RENDU**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 14h00 en séance ordinaire au CCAS de LANNEMEZAN, 308 rue Alsace Lorraine 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Bernard PLANO.

**Présents** : Mmes, MM BAQUE, MEJAMOLLE, PIQUE, SENTAGNE MONEGO et PLANO

**Absents excusés** : Mmes Mr NOGUES, ORTE, PELISSIER, ROUILLON et DA BENTA

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel PELLICER

**1. Approbation du compte-rendu du CA du 22/01/2025 (annexe n°1)**

Monsieur le Président propose d'approuver le compte-rendu du Conseil d'Administration du 22.01.2025.

*Vote pour à l'unanimité des voix*

**2. Approbation du compte de gestion 2024 de l'EHPAD (compte tenu de son volume, le compte de gestion est consultable à l'EHPAD)**

*Vote pour à l'unanimité des voix*

**3. APPROBATION DE L'ERRD 2024 – C.C.A.S./E.H.P.A.D.**

Le conseil d'administration,  
Après s'être fait présenter l'EPRD 2024 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faire de l'ERRD 2024 lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE-SOINS	TOTAL
<b>Dépenses réalisées</b>	1 473 001,98 €	1 696 924,89 €	3 169 926,87 €
<b>Recettes réalisées</b>	1 402 944,33 €	1 549 116,29 €	2 952 060,62 €
<b>Résultat net comptable 2024</b>	-70 057,65 €	-147 808,60 €	-217 866,25 €

Accusé de réception en préfecture  
 065-266501113-20250331-2025-13-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2025  
 Date de réception préfecture : 03/04/2025

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définis tel que résumés ci-dessus,
4. Propose l'affectation des résultats 2024 :

	FONCTIONNEMENT	
	Résultat comptable 2024	Proposition affectation du résultat
Hébergement	-70 057,65 €	Compte 11931 : report à nouveau déficitaire : -70 057,65 €
Dépendance-soins	-147 808,60 €	Compte 1068632 : réserve de compensation des déficits : -95 055,12 €  Compte 1068732 : réserve de compensation des charges d'amortissement : -52 753,48€

*Vote pour à l'unanimité des voix. Le Président ne prend pas part au vote.*

#### **4. Suppression du budget « EHPAD Les Fougères » au 31 décembre 2024**

Monsieur Le Président rappelle que l'EHPAD Les Fougères a été cédé à la société EDENIS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Président, en accord avec le comptable public, précise que ce budget « EHPAD Les Fougères » sous nomenclature M22 n'est plus utile. Ainsi, il propose aux membres du Conseil d'Administration :

D'approuver la suppression du budget « EHPAD Les Fougères » (nomenclature M22) au 31 décembre 2024.

D'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette suppression

*Vote pour à l'unanimité des voix*

#### **9. Questions diverses**

Accusé de réception en préfecture  
065-266501113-20250331-2025-13-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025